



21170
Département de la Côte d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton de Brazey-en-Plaine

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 5 février 2026

L'an deux vingt-six, le 05 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Nombre de membres au CM : 13
Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présent à la séance : 10
Nombre de procuration : 3
Nombre de conseillers qui ont délibérés : 13

Date de la convocation :
29/01/2026
Date d'affichage :
29/01/2026

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, Messieurs ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, IMBERT Alain, GANEE Roger, MATHELIN Jean, PAIN Noël,

Procuration : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Monsieur MATHELIN Jean, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie, Monsieur POILLOT Jérémy donne procuration à Madame CONSTANTIN Martine

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s) non-excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur IMBERT Alain

Rapporteur du texte : Madame HOSTALIER Valérie

CERTIFIE EXECUTOIRE

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 021-212105779-20260205-2026002-DE

Date de publication : le 06 février 2026

Nomenclature délibération : 7.1 - Décisions budgétaires

Objet de la délibération : N° 2026-002 - : Affectation des résultats 2026 au budget de la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2311-5 et R.2311-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le compte financier unique 2025 du budget principal ;

Vu la commission finance du 19 janvier 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 :

Constatant que le Compte financier unique fait apparaître ;

- un excédent de fonctionnement de : 228 828.63 €

- un excédent reporté de : 442 999.03 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 671 827.66 €

- un déficit d'investissement de : 76 088.66. €
- un déficit des restes à réaliser de : 354 673.89 €

Soit un besoin de financement de : 430 762.57 €.

Le Conseil Municipal décide à la majorité :

Article 1 : d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2025 : Excédent 671 827.66 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 430 762.57 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 241 065.09 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit : 76 088.68 €

Article 2 : Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 30 avril 2026.

Nombre de voix pour	10	Abstentions	3
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire



Valérie HOSTALIER